

COMMUNE DE CHANIERS

Séance du 12 janvier 2026

Date de convocation : 06/01/2026

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le 13/01/2026

ID : 017-211700869-20260112-202601_04-DE

Berger
Levfaul

Délibération N° 2026/01/004

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Quorum : 14

**OBJET : Projet d'aménagement du terrain situé
au 15 avenue du 8 mai 1945**

L'an deux mille vingt-six, le douze janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie-Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints, PISSIER Gérard, MONTADESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, MORAUD Laurent, TREFFANDIER, Nathalie, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURNALES Sandrine pouvoir à GAUDIN Christine, WATTEBLEED Stéphane pouvoir à DAVID Claudia, GIRAudeau Samuel pouvoir à CARTON Jean-Pierre, GÉRIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Excusées : LATOUCHE Céline, LE MENI Nadège,

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Monsieur le Maire explique que la commune a fait l'acquisition de la maison située au 15 avenue du 8 mai 1945, le 8 octobre 2024, dans le cadre d'un projet d'aménagement du centre bourg de Chaniers.

Cette propriété est composée de 4 parcelles d'une surface de 835m², d'une maison de 58m² et d'un garage de 30 m² (parcelles AX56, AX560, 563 et 564)

L'immeuble (construction des années 1960) est resté inhabité depuis le décès de son propriétaire M Douhaud en 2018. La maison est inhabitable et nécessite de nombreux travaux pour être réhabilitée. Le terrain est en friche.

Depuis 2022, la commune réalise la construction d'un groupe scolaire au 8 avenue du 8 mai 1945, soit en face de cette parcelle. Cette construction sur le site de l'ancienne école, s'accompagne de la réfection de l'avenue du 8 mai 1845 par le Département.

Le 15 avenue du 8 mai se retrouve face à l'école, au centre de loisirs mais aussi à proximité immédiate des logements sociaux de la SEMIS. Ses terrains permettent aussi un cheminement doux vers la zone résidentielle du lotissement « Les Groies ».

Le projet d'aménagement de cette parcelle correspond à :

- La création d'une liaison routière,
- Un espace de stationnement drainant avec un système d'alvéoles avec des dalles (lutte contre l'artificialisation des sols, désimperméabilisations),
- Un cheminement doux pour l'accès en sécurité des familles à l'école,
- Un espace vert avec des équipements de détente, des jeux et plantation d'arbres.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

| DÉPENSES | | | | RECETTES | | |
|--|-------------------|------------------|-------------------|-----------------------|-----|-------------------|
| | Montant € HT | TVA | Montant € TTC | | | |
| Faure - Démolition | 18 680,00 | 3 736,00 | 22 416,00 | DETR | 30% | 34 769,22 |
| Agora - jeux | 9 320,00 | 1 864,00 | 11 184,00 | Conseil départemental | 20% | 23 179,48 |
| Ent Guintoli -aménagement voirie et piéton | 87 897,40 | 17 579,48 | 105 476,88 | FDC CDA | | 20 479,00 |
| | | | | Commune de Chaniers | | 60 649,18 |
| TOTAL | 115 897,40 | 23 179,48 | 139 076,88 | TOTAL | | 139 076,88 |

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne un avis favorable au projet d'aménagement du terrain situé au 15 avenue du 8 mai 1945 et accepte le plan de financement proposé,**
- **autorise M le Maire à solliciter des financements auprès de l'Etat (DETR 2026), du département, la CDA et des autres financeurs possibles.**

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Jean-Pierre CARTON

